

n.º 210 Rio de Janeiro le 20 Juillet 1822

M. S. Ex.^{te} Monsieur le Vicomte de Montmorncy
Ministre des affaires étrangères
Monsieur

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. Ex.^{te} la série de la Gazette ministérielle et du journal L'Espello jusques à la date de ce jour.

Conformément à ce que j'ai eu l'honneur d'annoncer à V. Ex.^{te} dans ma dépêche précédente, tous les citoyens de cette capitale ayant voté doivent se réunir demain dans leurs paroisses respectives après dix heures, à la pluralité des voix, les électeurs et ceux-ci nommeront ensuite les députés de la Province qui siégeront dans l'assemblée générale, constituante et législative du Royaume du Brésil.

Je joins à cet envoi un exemplaire des instructions qui ont été publiées pour servir de règlement soit à la nomination des électeurs de la Province, soit à celle des députés. Le nombre de ceux-ci est fixé pour le moment à cent; cependant dès que 51 députés se trouveront réunis en cette capitale, l'assemblée sera installée et ouvrira ses séances; les autres membres y seront reçus à mesure qu'ils se présenteront. Chaque député touchera par an des fonds publics de sa Province, un traitement de 6 mille cruzados (15,000 francs)

A peine le public a eu connaissance des instructions qui ont suivi l'ordonnance pour la convocation de l'assemblée législative Brésilienne que plusieurs journalistes ont attaqué avec violence la plupart de ces dispositions: on se récrie sur le système d'arbitraire du ministère de S. M. J. puis que ce Prince, dit-on, a souscrit à la demande du peuple de cette capitale et a publié un édit pour la convocation de cette assemblée, on aura du prendre en considération le vœu exprimé par environ six mille

signatures qui reclamaient que le Peuple nommât
directement ses députés.

J'ai eu souvent l'occasion de déplore les abus
si déplorables que terribles de la liberté de la Presse
en cette Capitale. Je craignais bien que S. M. et son conseil
n'eussent bientôt une preuve convaincante de la faiblesse,
pour ne rien dire de plus du républicanisme qu'on a cherché
à opposer à ces maux en adoptant l'institution du
Jury au Brésil. Le rédacteur du journal, o correio, vi-
ent d'être dénoncé par le Procureur général des Rois com-
me prévaricateur envers S. M. et cette accusation va
être réunie pour la première fois les jurés de cette ville. il ne
faut pas une grande pénétration pour dire d'avance que
le rédacteur do correio sera absous.

Malin